

Compte-rendu de la réunion du Conseil Municipal

LUNDI 17 DÉCEMBRE 2018

Étaient présents : M. SCHIBER JM. - Mme HAAZ ML. - M. TARY C. -- M. JAVAUX JM. - M. SAUVAGE B.- M. CLEMENCELLE C. - M. PERNOT M. - Mme DEVOILLE R. - Mme FOLLEY B. - Mme LAMAY L. - M. CREUSOT JP

Absents excusés : Mme FIEUTELOT C (pouvoir à JM. SCHIBER) - L. PORTA (pouvoir à C. CLEMENCELLE) - M. VALLI P. (pouvoir à ML. HAAZ).

Secrétaire de séance : Mme Lucie LAMAY

Le Maire ouvre la séance à 20 h 00

I Communication

Le Maire fait état des principales réunions qui se sont tenues depuis le conseil municipal du 6 novembre 2018 et également de l'appel d'offres « Extension/Rénovation Centre Accueil Périscolaire » déclaré infructueux

Il donne ensuite la parole à Christophe TARY, 1^{er} Adjoint, afin de présenter la situation financière actuelle de la commune suivie d'une simulation sur les deux prochains exercices 2019 et 2020. Cet exposé très explicite a permis d'aborder la question des investissements envisagés, en l'occurrence l'extension du périscolaire ainsi que le remplacement des menuiseries du groupe scolaire et l'enfouissement des réseaux secs (électricité, téléphone) parallèlement aux travaux d'assainissement Avenue de l'ancienne mairie-Grande rue.

Le double enjeu est de pouvoir réaliser ces projets dans les délais impartis en préservant le bénéfice des subventions et d'éviter un manque de trésorerie au cours des deux prochaines années.

Après concertation et analyse de la situation, le conseil à l'unanimité se prononce favorablement sur le principe de la réalisation des travaux d'enfouissement sous réserve d'avoir l'assurance des crédits annoncés.

Il donne ensuite la parole aux adjoints qui font part, à leur tour, de leurs démarches et observations respectives.

II Remplacement des menuiseries du groupe scolaire - Phase 3

Le Maire expose qu'il y a lieu de poursuivre la réalisation de travaux de rénovation énergétique des bâtiments scolaires.

Ces travaux concernent le remplacement des huisseries extérieures du groupe scolaire, pour un montant de 51 864.76 € HT.

Il précise que cette réalisation est subordonnée à l'obtention maximum des subventions sollicitées auprès du SIED 70 et de l'État (DETR).

Vote : 14 pour

III Actualisation des tarifs 2019 de l'accueil périscolaire du mercredi

Une instruction ministérielle du 26 novembre 2018 relative à la mise en œuvre du Plan Mercredi rappelle les fondements du dispositif en insistant sur deux points essentiels :

- l'inclusion et l'accessibilité de tous les enfants souhaitant participer à l'accueil de loisirs : la mixité sociale, l'accueil des enfants handicapés, l'application de la gratuité ou d'une tarification progressive, l'information régulière des familles sur ces possibilités d'accueil ;
- l'accueil du mercredi devant être considéré comme du temps périscolaire et non extrascolaire (vacances scolaire et week-end sans école).

Au regard de ces dispositions, il convient, à compter du 1^{er} janvier 2019, d'ajuster les tarifs pratiqués pour l'accueil périscolaire du mercredi, sur ceux pratiqués pour l'accueil périscolaire des lundi, mardi, jeudi et vendredi, non majorés et comme suit :

Choix	QF < 700	700<QF<1000	1000<QF<2000	QF>2000
Mercredi matin sans repas (7h30-12H30)	5,00 €	5,30 €	5,60 €	5,90 €
Mercredi matin avec repas (7h30-13H30)	9,10 €	9,60 €	10,10 €	10,60 €
Mercredi après-midi sans repas (13h30-18H)	4,50 €	4,70 €	4,90 €	5,10 €
Mercredi journée avec repas (7H30-18h)	10,90 €	11,40 €	12,00 €	12,60 €
Mercredi journée avec repas (7H30 -18H30)	11,30 €	11,90 €	12,50 €	13,20 €

Vote : 14 Pour

IV Eau 2019 : fixation du prix du m³

L'équilibre du budget eau fixe l'abonnement à 15 € par semestre soit 30 € pour l'année et le prix du m³ à 2.05 € sur lequel s'ajoute la taxe de l'Agence de l'eau pour la pollution (0.27 €), ce qui porte le prix du m³ à 2.32 €.

Pour information, la redevance unique d'assainissement désormais compétence de la CAV est composée d'une part variable de 1,90 € le m³ et une part fixe de 33.62 €.

La taxe de l'Agence de l'Eau afférente à la modernisation des réseaux de collecte est 0,15 €/ m³

Vote : 14 Pour

V Nomination de trois agents recenseurs

Le Conseil Municipal décide de recruter trois agents non titulaires, à temps non complet, pendant six semaines du 4 janvier au 16 février 2019 pour effectuer les opérations de recensement 2019.

La dotation forfaitaire allouée par l'INSEE sera entièrement affectée aux salaires.

Vote : 14 Pour

VI Mandatement des dépenses d'investissement avant le vote des budgets primitifs COMMUNE et EAU 2019

Le Maire est autorisé à engager, liquider, et mandater avant le vote des budgets primitifs COMMUNE et EAU 2019, les dépenses d'investissement dans la limite du quart des crédits ouverts au budget de l'exercice précédent.

Vote : 14 Pour

VII Budgets commune et CCAS : décisions modificatives

Des opérations comptables ont été effectuées afin de procéder au règlement de factures dans les budgets respectifs.

Vote : 14 Pour

La séance est levée à 22 h 30.

Fait à Frotey-lès-Vesoul, le 19 décembre 2018.

Le Maire,

Jean-Marie SCHIBER.

